

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 FEVRIER 2019

Le 19 février deux mille dix neuf, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Etaient présents : Claude DELHAYE, Jean-Marie LOUBET, Patricia LE COZ, Serge LASCAR, Gilles VERRECCHIA, Léna WAQUEZ, Claire FIALETOUX (n'a pas pris part au vote du premier point à l'ordre du jour)

Absents excusés : Jacqueline DUSSEAUX donne pouvoir à Serge LASCAR, Monique KLEIMANN donne pouvoir à Gilles VERRECCHIA Peggy DREVET donne pouvoir à Claude DELHAYE, Emmanuel SAGOT donne pouvoir à Jean-Marc FOUCHER, Catherine SBALCHIERO donne pouvoir à Claire FIALETOUX

Absents:

Secrétaire de séance : Claude DELHAYE

Le Procès -Verbal de la séance du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA MISE AUX NORMES DU PARATONNERRE</p>
--

Vu la nécessité de retraitement et de mise aux normes du paratonnerre de l'Eglise.

Considérant l'estimation des travaux pour un montant de : 11 316.50 € HT soit 13 579.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le lancement de cette opération.

Sollicite la Préfecture pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

Propose le plan de financement suivant :

- Subvention de la D.E.T.R. : 50 % :	5 658.25 €
- Autofinancement de la commune :	7 921.55 €

Approuve à l'unanimité l'échéancier de réalisation des travaux de retraitement et de mise aux normes du paratonnerre, à savoir :

- Année N : Demande de subvention et réalisation des travaux

<p style="text-align: center;">APPROBATION DES NOUVEAUX HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE</p>
--

Vu les nouveaux horaires proposés et approuvés par l'ensemble des bénévoles de la bibliothèque, c'est-à-dire :

mardi : 16h – 18h30(changement)
mercredi : 16h – 17h30
vendredi : 16h – 18h30(changement)
samedi : 11h – 12h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces nouveaux horaires d'ouverture et dit que le règlement intérieur sera modifié.

Questions diverses :

Monsieur VERRECCHIA demande où en est le chiffrage de la maison Bardet.

Monsieur FOUCHER informe qu'il doit finaliser le montage de l'avenant portant sur le Contrat rural tout en gardant l'enveloppe globale initialement attribuée.

Selon le chiffrage déjà en notre possession, il existe un delta de 30 à 35 000€ selon l'utilisation de PVC ou d'aluminium sur les huisseries.

Il indique qu'il doit rencontrer l'architecte des Bâtiments de France afin de définir le choix du matériau utilisé. Si l'exigence des services de l'état est de mettre de l'aluminium, la plus-value sera utilisée dans le cadre du contrat rural. Dans le cas contraire, le solde de l'enveloppe pourra être utilisé pour une autre opération.

Monsieur DELHAYE s'interroge sur l'état de la toiture de la maison Bardet.

Monsieur FOUCHER souligne que la réfection de l'appentis sera faite par les agents mais que le remaniement en hauteur sera fait par une entreprise.

Il dit que les locaux de la mairie seront transférés quand tous les travaux du rez-de-chaussée seront terminés.

Madame FIALETOUX demande s'il ne serait pas possible de faire une ouverture plutôt que de laisser le bâtiment tel qu'il est clos de murs.

Monsieur le Maire répond que la Mairie sera de fait ouverte/fermée étant donné l'obligation d'accès aux panneaux d'affichage réglementaire mais que les murs existants permettent de sécuriser le local technique ainsi que les futurs logements.

Madame LE COZ s'interroge sur le devenir du tracteur et demande s'il ne serait pas opportun de le brader afin de pouvoir s'en débarrasser.

Monsieur FOUCHER souligne que les agents s'en sont servis même si la vente aurait été un plus dans le budget communal. Aujourd'hui, les outils de collectivité sont mal jugés et la période de l'hiver n'est pas forcément propice aux transactions. Il reste en vente et espère trouver un acquéreur.

Monsieur LOUBET a entendu parler que les dotations allaient baisser de 3.9% cette année. Il aurait souhaité en avoir la confirmation.

Monsieur le Maire confirme, effectivement, qu'une baisse aura lieu et qu'elle sera prise en compte dans le budget 2019. A ce jour, il attend les éléments de l'état.

Monsieur VERRECCHIA souhaiterait savoir si une décision a été prise pour le remplacement ou pas de Bernard DIJOUX.

Monsieur FOUCHER indique que le sujet va être évoqué en réunion de travail.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Jean-Marc FOUCHER,

